

ce bois à pâte à des prix bien moins élevés qu'elles n'auraient dû payer, aura pour effet d'améliorer sensiblement les prix que les cultivateurs vont obtenir et qu'il ne se fera plus de coalitions en vue de maintenir les prix à un niveau inférieur.

De plus, les producteurs de bois à pâte de la province de Québec se forment actuellement en coopérative, si ce n'est déjà fait. Ils seront ainsi mieux en mesure de négocier avec plus d'efficacité et d'obtenir de meilleurs prix. Établir un prix de soutien pour le bois à pâte n'est pas très pratique. Pour commencer, disons que cela équivaldrait à subventionner les grosses papeteries qui peuvent s'en passer. Voilà quelle serait la situation, advenant l'octroi d'une subvention directe ou d'un versement d'appoint. Quant à vouloir acheter ce bois, c'est sans espoir. On ne voit vraiment pas le gouvernement achetant des cordes de bois ici et là dans tout l'Est du Canada. Nous n'aurions pas les moyens de l'acheminer vers un centre quelconque, non plus que de nous en occuper. La proposition est tout simplement irréalisable. Voilà ce qui nous a empêché de soutenir le prix du bois à pâte.

Je peux dire qu'en ce qui concerne cette coopérative, nous sommes tout à fait disposés à mettre à sa portée les ressources de la loi sur la vente coopérative des produits agricoles afin de l'aider à financer son exploitation.

J'ai pris une foule de notes au cours des divers discours des députés, mais je crois que, dans la plupart des cas, j'ai dit quelque chose portant sur tous les points. Je ne veux pas prendre une trop grande partie du temps du comité.

L'honorable député de Maisonneuve-Rosemont a brossé un terrible tableau de la misère des agriculteurs, tableau que j'ai efficacement écarté, je crois, comme étant un mythe en ce qui concerne beaucoup de cultivateurs. A ce sujet, permettez-moi de signaler que le recensement de 1951, sauf erreur, a révélé qu'environ 38 p. 100 de nos agriculteurs au Canada avaient un revenu en espèces inférieur à \$1,200. Le relevé agricole que le Bureau fédéral de la statistique vient de terminer dans l'Ouest canadien, et qu'il est sur le point de terminer dans d'autres parties du Canada, nous fournira, nous l'espérons, des chiffres précis sur le revenu des agriculteurs, d'après les différents groupes et leur situation géographique. Nous posséderons alors des renseignements précis qui nous permettront de mettre en vigueur un programme de réaménagement rural ou d'assistance rurale.

Le point que je veux établir, c'est que, si l'on prend ce chiffre de 38 p. 100, à supposer que la proportion soit la même qu'en 1951, et si l'on considère le revenu du reste des agriculteurs, c'est-à-dire ceux qui ont des fermes

d'importance suffisante pour être considérées comme unités rentables, on se rend compte que la situation est bien différente de celle qu'on obtient en prenant le nombre total des agriculteurs inscrits au recensement et leur revenu global et qu'on divise ce dernier par le premier. Autrement dit, toutes les données statistiques relatives au revenu moyen des agriculteurs sont largement faussées parce que 38 p. 100 de ces agriculteurs avaient un si faible revenu monétaire.

L'honorable député de Jasper-Edson a parlé en particulier du programme de recherches et du besoin de recherches. Nous nous rendons compte pleinement de ce besoin, et c'est un des motifs pour lesquels nous achevons la réorganisation du ministère: nous voulons rénover, dans une certaine mesure, nos moyens de recherches et, ainsi, mieux accomplir notre tâche. Je tiens à exprimer mon appréciation du travail que l'honorable député de Jasper-Edson a accompli et de l'intérêt qu'il porte à la paratuberculose. C'est, dans une très grande mesure, à ses efforts et aux renseignements qu'il a portés à mon attention que nous devons d'avoir mis ce programme de lutte contre la paratuberculose sur le même pied que les programmes relatifs à la tuberculose et à la brucellose. Il ne fait aucun doute que l'honorable député de Jasper-Edson a rendu un très grand service à l'agriculture à cet égard, et aussi en insistant pour qu'un programme de lutte contre la paratuberculose soit mis à exécution.

Tels étaient, je crois, les principaux points que j'avais à souligner à propos des assertions des honorables vis-à-vis. J'aimerais aborder un autre sujet avant de me rasseoir: l'erreur d'interprétation qu'on semble commettre à l'égard des versements d'appoint, relativement surtout au nouveau programme d'élevage des porcs que j'ai annoncé récemment. J'ignore si le député d'Assiniboia a bien compris le fonctionnement du programme de ces versements d'appoint. Comme en fait foi la page 2229 du *hansard* du 23 mars 1959, aussitôt après que j'eus annoncé que dès que nous pourrions établir les rouages voulus nous soutiendrions les prix du porc par un régime de versements d'appoint au lieu de le faire par l'achat des produits, l'honorable député a dit:

Monsieur l'Orateur, la nouvelle annoncée par le ministre de l'Agriculture au sujet des prix du porc est bien décevante.

Puis il a fait une vive sortie à ce propos. J'ai ici quelques coupures de journaux qui ont trait à ce programme. En voici une du *Times-Herald* de Moose-Jaw, qui écrit: "Gleave est heureux du changement"; il est président du syndicat des cultivateurs de la